

Le Bulletin

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Volume 7 • Juillet 2019



PROCHAINE ASSEMBLÉE DU CONSEIL

12 août 2019 19h30

405, boul. Laurier Sainte-Marie-Madeleine

À lire ce mois-ci:

P3 Nouvelles en bref

P5 Résultats financiers

P6 Avis publics

LE MOT DU MAIRE



POUR NOUS JOINDRE

Mairie

3541, boul. Laurier Sainte-Marie-Madeleine, Qc JOH 1SO

Tél.: **450 795-6272** Téléc.: **450 795-3180**

Loisirs

3549, boul. Laurier Sainte-Marie-Madeleine, Qc JOH 1SO

Tél.: 450 795-6984

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 Vendredi

8h30 à 12h

Site internet:

www.sainte-marie-madeleine.ca

Chers citoyennes, citoyens,

Nous sommes rendus en juillet, le mois le plus chaud et le plus convoité de l'été, le soleil agrémente nos journées et apporte le sourire sur le visage des gens, que c'est beau l'été!

Nous aimerions vous rappeler l'importance de l'eau, de bien s'hydrater et éviter le gaspillage en période de canicule.

Bonne nouvelle, vers la fin de l'été, début automne, des travaux d'aqueduc et d'égout auront lieu sur la rue Palardy et sur la rue Berger et devraient se compléter cet automne.

En ce qui concerne le bilan et les états financiers de la municipalité, je vous inviterai à l'avenir à visiter notre site internet sous le menu «Mairie et vie municipale» pour les détails. Il sera disponible sous peu pour le mois de juillet.



Merci de votre attention, soyez vigilant sur les routes et bon mois de juillet!

Gilles Carpentier Maire

NOUVELLES EN BREF!

Visites préventives

Notamment, les pompiers procèdent actuellement à la visite préventive de vos logis afin de s'assurer du fonctionnement des détecteurs de fumée, de monoxyde de carbone et l'entreposage des matières dangereuses, pour réduire les risques d'interventions. Les visites sont du lundi au vendredi de 9h à midi, de 13h à 16h, en soirée de 18h à 20h, le samedi de 10h à 16h et selon la météo et les alertes de la caserne.



Béton bitumineux

Nous sommes en plein processus d'obtenir des contrats pour la pose d'une couche de béton bitumineux dans le secteur des rues du Ruisseau et du Moulin. (AO20190628), la réfection des accotements des rangs ARGENTEUIL, NORD-OUEST, SAINT-SIMON ET CHEMIN GRAND RANG. (AO20190620) et l'entretien hivernal. (AO20190604).



Égoût sanitaire

Il y aura des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire des rues Palardy et la rue Berger, bouclage du réseau d'eau potable sur la rue Berger.



A NOTER

LES COMPTES À PAYER ET LES PROCÈS-VERBAUX SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET ÉGALEMENT. DES COPIES FORMAT PAPIER SONT AUSSI DISPONIBLES À LA MAIRIE ET AU KIOSQUE POSTAL.

ÉCOLO-SPOT

Collecte de résidus domestiques dangereux, un autre succès retentissant!

Le président de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM), monsieur Alain Jobin était particulièrement satisfait des résultats: «Les citoyens de nos municipalités membres sont extrêmement soucieux de la protection de leur environnement et le taux élevé de participation à cette collecte nous le confirme...».

52 personnes des municipalités de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine et Sainte-Madeleine se sont déplacées pour l'occasion sur un total de 1447 personnes. En guise de conclusion, la Régie invite tous les citoyens de ses municipalités membres à conserver leurs résidus domestiques dangereux, de façon sécuritaire, et à les apporter lors de la prochaine collecte qui se tiendra le 7 septembre à Saint-Hyacinthe, Saint-Jude et Acton Vale.









SAVIEZ-VOUS QUE...

L'arrosage

L'arrosage nécessite un permis de la Municipalité pour les propriétaires qui désire installer ou faire installer une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

Le remplissage des piscines est interdit de 6h à 20h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau de l'aqueduc à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.



2e Versement de taxes

Le 9 juillet 2019 étant le jour du 2e versement du compte de taxes, ce faisant nous aimerions remercier ceux qui ont déjà effectué leur paiement sinon, il n'est pas trop tard pour y remédier.



Collectes

Pour formuler une plainte ou obtenir de l'information concernant les collectes de déchets, de matière organique ou recyclable, c'est à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) par téléphone: 450 774-2350



Animaux morts sur les routes

Sur les rues et/ou chemins de la municipalité

Vous pouvez rejoindre la Fondation Caramel en composant: 450 549-2935

Sur la Route 116 (Boulevard Laurier)

Communiquer avec le ministère de transport (MTQ) en composant: 511



URGENCES



Pour toutes urgences, et ce en tout temps, composer le 911,

la centrale distribue l'appel selon le besoin du service réclamé.



RÉSULTATS FINANCIERS (AU 31 DÉCEMBRE 2018)

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je suis fier de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité pour l'exercice 2018, tel que vérifié par la firme FBL S.E.N.C.R.L.

Les finances de la Municipalité se portent bien considérant les besoins de la population.

Les loisirs ont vu leurs budgets de dépenses et de revenus augmentés suite au succès du Camp de jour et du service de garde auprès de nos familles. Aussi certaines activités non planifiées pour le bien-être de nos citoyens et citoyennes, nous ont permis des revenus additionnels.

L'argent prévu pour l'achat du camion de la Sécurité publique de 90,000\$, 140,000\$ pour les infrastructures n'ont pas eu lieu en conséquence, les sommes ont été ajoutées au surplus déjà accumulé.

Avec ces sommes non affectées, cela permettra à la Municipalité de maximiser ses réserves financières et facilitera le financement des projets d'envergure à venir.

La Municipalité, dégage au terme de son exercice financier 2018, un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 490,614\$.

Revenus de fonctionnement	3,872,227\$
Charges de fonctionnement	3,127,099\$
ACC 1111	
Affectation	
Activité d'investissement	- 174,844\$
Remboursement capital	- 79,670\$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	490,614\$

Pour connaître les chiffres exacts des états financiers ainsi que l'analyse des écarts budgétaires, une copie sera disponible sur le site de la Municipalité – Mairie et vie municipale – « Budget et Taxation ».



AVIS PUBLICS

RÈGLEMENT NUMÉRO 19-496

QUE le règlement numéro **19-496** modifiant le règlement de zonage O9-370 a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 8 juillet 2019.

Ce règlement revoit les normes de cases de stationnement requises pour les différentes typologies d'habitation dans la zone 106.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 10 juillet 2019, par le directeur général, Michel Morneau urb. OMA

RÈGLEMENT NUMÉRO 19-497

QUE le règlement numéro **19-497** modifiant le règlement RM-330 relatif au stationnement applicable par la sûreté du Québec a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 10 juin 2019.

Le règlement vient interdire le stationnement sur la rue du Ruisseau du côté pair et vient aussi interdire le stationnement du côté impair sur la rue du Moulin.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12 juin 2019, par le directeur général, Michel Morneau urb. OMA

RÈGLEMENT NUMÉRO 19-498

QUE le règlement numéro **19-498** modifiant le règlement 12-414 (décrétant une délégation de compétences, les règles de contrôle et suivi budgétaire) a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 8 juillet 2019.

Le règlement rehausse l'autorisation de dépense contractuelle gré à gré sans autorisation du Conseil municipal à 25,000 \$ au lieu de 10,000 \$ précédemment.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 10 juillet 2019, le directeur général, Michel Morneau urb. OMA

RÈGLEMENT NUMÉRO 19-500

QUE le projet de règlement numéro **19-500** amendant le règlement no O4-306 règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 8 juillet 2019.

Le projet de règlement hausse le montant d'une demande de dérogation mineure à 800\$ pour un nouveau projet et à 400\$ pour une construction existante. Qu'une assemblée de consultation aura lieu le 12 août à 19h15 au 405, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine. Ce règlement sera expliqué. Notons que ce dernier n'est pas soumis aux personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 10 juillet 2019, par le directeur général, Michel Morneau urb. OMA

AVIS PUBLICS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # DM-2019-08

En effet, lors de la séance du 12 août 2019, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2019-08 :

Demande de dérogation mineure présentée par Stéphane D'Aragon pour le 950, rang Saint-Simon, lot 2 368 025.
 L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la reconstruction d'un garage résidentiel ayant une superficie plus élevée que celle prescrite.

La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, article 7.2.2, quant à l'aspect suivant:

• Le garage résidentiel projeté aura une superficie de 137,25 m² au lieu de 120 m² maximum, tel que prescrit. La dérogation projetée est de 17,25 m².

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 17 juin 2019 par le directeur général, Michel Morneau urb. OMA

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # DM-2019-09

En effet, lors de la séance du 12 août 2019, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2019-09 :

2. Demande de dérogation mineure présentée par Éric Gauvin pour le 2500, 4º Rang, lot 6 152 498.
L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la transformation d'une partie du garage résidentiel isolé en logement deux-générations.

La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370, articles 12.3 et 7.1.3, quant aux aspects suivants:

- Le logement deux-générations projeté aura une issue distincte en façade, alors que le règlement le proscrit;
- Le logement deux-générations projeté sera aménagé dans un bâtiment accessoire résidentiel isolé, alors que le règlement le proscrit.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, le 20 juin 2019, par le directeur général, Michel Morneau urb. OMA

QUE ces règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité sur les heures régulières d'ouverture au 3541, boulevard Laurier.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par Monsieur le conseiller Pascal Daigneault, qu'à, une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but voir la tarification des travaux en infrastructure à venir sur les rues Palardy et Berger.

Avis de motion est, par la présente, donné par madame la conseillère Ginette Gauvin, qu'à, une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but d'adopter un règlement remplaçant la politique de gestion contractuelle. Elle encadrera également les contrats gré à gré.

Avis de motion est, par la présente, donné par madame la conseillère Ginette Gauvin, qu'à, une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de revoir les montants requis afin d'étudier une demande de dérogation mineure.

CALENDRIER | Août 2019

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				Matières organiques Mairie fermée	Déchets Mairie fermée	3
4	5	6	7	Matières organiques	Matières recyclables	10
11	Séance du Conseil	13	14	Matières organiques	Déchets	17
18	19	20	HÉMA-QUÉBEC Clinique de sang	Matières organiques	Matières recyclables	24
25	26	27	28	Matières organiques	Déchets	31

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Du 21 juillet au 3 août

Mairie fermée (Vacances)

12 août Séance du Conseil

21 aoûtClinique de sang

Collectes des déchets organiques

25 juillet • 1er • 8 • 15 • 22 • 29 août

Collectes des rebuts

2 • 16 • 30 août

Collectes recyclables

26 juillet • 9 • 23 août